

ment de sa consommation dans une famille de Montréal du lait venant de Vaudreuil, par exemple.

Je dis d'abord, que le lait provenant de la traite du lundi matin et du lundi soir n'est distribuée en ville que le mercredi suivant, c'est-à-dire, quarante-huit heures après la traite du lundi matin, et voici comment: après la traite du lundi matin, le lait mis en bidon et ajouté à la traite du soir attend chez le fermier jusqu'au lendemain matin le départ du train pour la ville.

Ce lait a donc séjourné sur la ferme: une moitié pendant vingt-quatre heures et l'autre douze heures. *Comment les fermiers conservent-ils leur lait, avant l'expédition?* Le rapport de M. Barré nous renseigne sur ce point. Il n'en a pas trouvé un seul qui le conservait à une température de 40° à 45° F. Plusieurs suspendent les bidons dans l'eau d'un puits, d'autres mettent les bidons dans une grande cuve avec un morceau de glace lorsqu'il en faudrait dix fois plus. Il nous est donc permis de dire que pendant tout ce temps le lait est exposé à toutes sortes de fermentations, et que les microbes s'en donnent à bouche que veux-tu.

Le lendemain des deux traites, c'est-à-dire, mardi matin, le fermier voiture ce lait jusqu'à la gare voisine et le met sur le quai, presque toujours en plein soleil; comme il a beaucoup à faire chez lui, ce voyage est fait de très bonne heure. Le lait après un séjour toujours trop long à la gare, est transporté à Montréal dans un char à bagage qui n'est nullement aménagé à cet effet. À l'arrivée du train en ville, vers les 10 ou 11 heures du matin, le lait fait un nouveau séjour sur le quai en attendant le laitier distributeur qui le voiture à son tour jusque chez lui. Ici, nouveau séjour jusqu'au lendemain matin, mercredi, alors qu'il est distribué aux clients.

En matière d'alimentation par le lait, il y a une loi qui prescrit de prendre cette nourriture le plus tôt possible après la traite. Enoncer cette loi c'est dire tout le ridicule de notre système d'approvisionnement de lait.

Lorsqu'on songe qu'il y a du lait qui est livré au client même après soixante-douze heures, l'on ne s'étonne plus de notre mortalité infantile. Les fermiers qui ont leurs troupeaux aux portes de notre ville, c'est-à-dire, à Lachine, St-Laurent, Côte-des-Neiges, etc., nous apportent le mardi matin le lait des deux traites du